



LABORATOIRE DES CEDRES

BULLETIN D'INFORMATION

INFIRMIERS(ES) LIBERAUX(ALES)

N°11

Juillet 2020

I N F O R M A T I O N S G E N E R A L E S

EDITO

La s.e.l.a.s LABOUDIE et Associés a rejoint le groupe INOVIE. Le Laboratoire des Cèdres multisites est sous la présidence et la responsabilité d'Elodie CARRER Biologiste médical, qui a toute ma confiance pour mener à bien cette mission. Je souhaite bonne continuation au Laboratoire et à toute l'équipe et remercie les professionnels médicaux libéraux que vous êtes de m'avoir fait confiance pendant tant d'années.

Fabrice LABOUDIE,
Président LABOUDIE & Associés
s.e.l.a.s

SOMMAIRE

- Informations générales
- Diagnostic direct SARS-CoV-2 par RT-PCR
- Diagnostic indirect SARS-CoV-2 sérologique

CONTACTS

site Clinique des Cèdres
05 61 06 16 16

site Cornebarrieu Village
05 34 52 25 22

site Colomiers
05 61 78 03 82

site Minimes
05 61 57 55 37

site Atlanta
05 61 58 95 89

site Desbals
05 61 40 43 70

site Mauvezin
05 62 06 81 30

www.laboratoire-des-cedres.com

Numéros urgences
(nuit, week-end et jours fériés)
05 61 06 16 16 ou 06 38 76 25 71

Le Laboratoire des Cèdres a dû réorganiser son plateau technique et investir dans de nouvelles machines pour répondre aux besoins de l'épidémie. Nos équipes médicales et nos biologistes accompagnent vos patients dans leurs examens et analyses habituels. Nous mettons tous les moyens nécessaires en termes de désinfection et de protection pour assurer un service normal et sécurisé.

Nous réalisons au Laboratoire des Cèdres les tests de diagnostic du SARS-CoV-2 :

▪ Diagnostic direct par RT-PCR.

Ces tests sont accessibles uniquement sur rendez-vous. Les drives réalisant ce diagnostic sont sur les sites : **Cornebarrieu Village, Colomiers et Minimes**. Lors du rendez-vous des renseignements cliniques sont demandés pour une meilleure prise en charge. Le prélèvement pour ce test est réalisé par écouvillonnage nasopharyngé.



Source : la dépêche, site des Minimes

Le délai d'obtention des résultats est rapide : moins de 24h.

▪ Diagnostic indirect sérologique.

Ces tests sanguins sont réalisés **sur tous nos sites sans rendez-vous** et le délai d'obtention des résultats est de quelques heures.

I N F O R M A T I O N S M E D I C A L E S

DIAGNOSTIC DIRECT SARS-CoV-2 par RT-PCR

La détection du génome du SARS-CoV-2 par les techniques d'amplification génique est réalisée lors du diagnostic initial et lors du suivi de l'infection par ce virus. **Les indications** de prises en charge sont celles **définies par le Haut Conseil de la Santé Publique** et par les autorités sanitaires au vu de la situation épidémiologique.

Les indications de prise en charge concernent les patients présentant des signes cliniques d'infection par le virus SARS-CoV-2 :

- Patient suspecté d'être contaminé par ce virus, sans signes de sévérité orientant vers une prise en charge hospitalière ;
- Patient contaminé par ce virus et après disparition de tout signe clinique, dans le but de s'assurer de la fin de sa contamination (situation dite de « diagnostic de guérison »), un résultat négatif devant être confirmé par un second examen 48 heures après.

Dans ces situations : chaque prélèvement est accompagné de renseignements cliniques, en particulier ceux indiqués sur la fiche de renseignements (Contexte : contact étroit avec un cas confirmé ; signes cliniques évocateurs ; délai d'apparition des symptômes, réalisation d'un scanner thoracique...)



LABORATOIRE DES CEDRES

BULLETIN D'INFORMATION

INFIRMIERS(ES) LIBERAUX(ALES)



Le résultat doit être transmis dans les 24 heures.

Le dispositif médical de diagnostic in vitro utilisé doit détecter au moins deux séquences virales et disposer d'un marquage CE ou avoir été validé par le Centre national de référence. En cas de résultat discordant entre ces deux cibles, un nouvel examen est à réaliser à partir d'un nouveau prélèvement.

En cas de résultat positif, le résultat et les renseignements cliniques doivent être transmis au Centre national de référence pour que celui-ci remplisse ses missions de surveillance.

Le traitement administratif comprend la vérification de l'inscription du patient contact COVID 19 dans le téléservice « Contact covid », l'enregistrement de la date de la réalisation du prélèvement et le fait que le test ait été réalisé dans ce téléservice et l'enregistrement de l'ensemble des informations demandées dans SI-DEP.

DIAGNOSTIC INDIRECT SEROLOGIQUE SARS-CoV-2

Tests de diagnostic automatisables de type ELISA pour la recherche des anticorps dirigés contre le SARS-CoV-2 (Recherche d'Ig totaux par tests automatisables de type ELISA)

Les tests sérologiques peuvent être réalisés à partir de **J+7** pour les patients symptomatiques graves hospitalisés après l'apparition des premiers symptômes et **J+14** pour les patients symptomatiques sans signe de gravité après l'apparition des premiers symptômes.

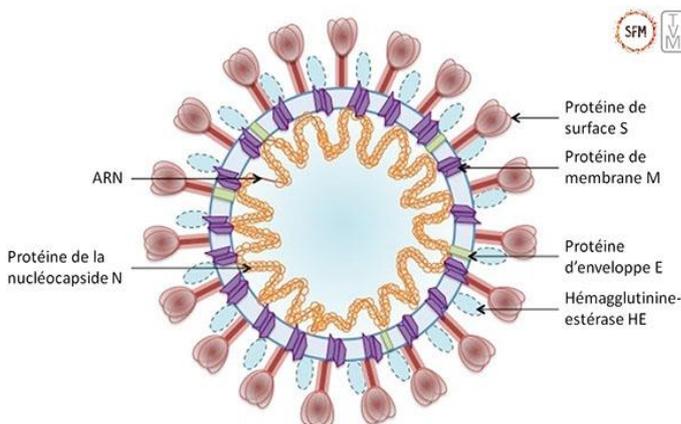
Chaque prélèvement doit obligatoirement être accompagné d'une fiche de renseignement clinique comportant notamment la date de début des signes cliniques et la réalisation antérieure d'un test RT-PCR.

Cette recherche fait l'objet d'un remboursement pour l'identification des personnes étant ou ayant été contact avec le virus (en complément notamment de la RT-PCR qui reste le test de première intention pour le diagnostic de la phase aiguë du COVID-19) dans le cas des indications suivantes :

- Diagnostic initial de patients symptomatiques graves hospitalisés, si tableau clinique ou scano-graphique évocateur et RT-PCR négative.
- Diagnostic de rattrapage de patients symptomatiques graves hospitalisés mais n'ayant pas été en mesure de réaliser un test RT-PCR dans l'intervalle des sept jours suivant l'apparition des symptômes.
- Diagnostic initial de patients symptomatiques sans signe de gravité suivis en ville si tableau clinique évocateur et test RT-PCR négatif.
- Diagnostic de rattrapage chez des patients symptomatiques avec suspicion clinique sans signe de gravité mais n'ayant pas été en mesure de réaliser un test RT-PCR dans l'intervalle des sept jours suivant l'apparition des symptômes.
- Diagnostic chez les professionnels soignants non symptomatiques, en complément du dépistage et de la détection de personne-contact par RT-PCR selon les recommandations en vigueur, si la RT-PCR est négative.
- Diagnostic chez les personnels d'hébergement collectif (établissements sociaux et médico-sociaux, prisons, casernes, résidences universitaires, internats) non symptomatiques en complément du dépistage et de la détection de personne-contact par RT-PCR selon les recommandations en vigueur, si la RT-PCR est négative.

Le traitement administratif comprend la vérification de l'inscription du patient contact COVID 19 dans le téléservice « Contact covid », l'enregistrement de la date de la réalisation du prélèvement et le fait que le test ait été réalisé dans ce téléservice et l'enregistrement de l'ensemble des informations demandées dans SI-DEP.

L'équipe des biologistes médicaux se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



Dernière minute : Arrêté du 25 juin 2020 : « La présentation de la carte CPS ouvre à son titulaire le droit de bénéficier, à sa demande et sans prescription médicale, dans le laboratoire de biologie médicale de son choix, d'examen de détection du génome du SARS-CoV-2, d'examen de recherche des anticorps dirigés contre ce virus ou de ces deux examens, intégralement pris en charge par la CPAM.